

23.04.2008 - 14:02 Uhr

## Projet de loi sur le transport des marchandises: vive le principe de l'arrosoir!

Bern (ots) -

Lors de la discussion relative au projet de loi sur le transport des marchandises, les difficultés de CFF Cargo ont manifestement fait retomber la commission des transports du Conseil national dans son vieux schéma: sinon comment expliquer le fait qu'à l'avenir, le trafic ferroviaire intérieur devrait également obtenir des subventions. S'il est bien évident que les entreprises de transport actives dans le ferroutage acceptent bien volontiers chaque cadeau provenant des caisses de l'état, cette décision de dilapider 40 millions de francs par année pour le trafic ferroviaire intérieur est insensée du point de vue de la politique de transfert, sachant que le trafic de transit devrait poursuivre sa croissance également après 2010.

La décision de la commission des transports du Conseil national d'engager chaque année 40 millions de francs pour subventionner le trafic ferroviaire intérieur de marchandises intérieure les années 2011 à 2015 s'apparente à une concession faite à CFF Cargo et certainement pas à une proposition sérieuse destinée à promouvoir le transfert de la route au rail. On utilise une fois de plus le principe de l'arrosoir pour satisfaire le plus grand nombre possible de bénéficiaires des mannes de l'état et pour sortir CFF Cargo de ses problèmes financiers. Et les transporteurs routiers actifs également dans le trafic ferroviaire intérieur ne vont certainement pas cracher sur ces subventions étatiques. Chaque cadeau en provenance des caisses de l'état permet d'améliorer les chiffres. Sa nécessité reste cependant encore à prouver.

Pas de mission de transfert dans le pays!

Du point de vue fonctionnel, l'Association suisse des transports routiers ASTAG est persuadée que cette façon de faire ne permettra pas de répondre à l'objectif de la loi sur le transport des marchandises, à savoir transférer le trafic de transit de la route au rail. La concurrence entre le rail et la route n'est pas uniquement une question de prix, mais de prestations. Et dans le trafic intérieur, les qualités du transport routier, soit la flexibilité, la rapidité et la fiabilité, jouent un rôle prépondérant. Dès lors, les subventions accordées aux chemins de fer représentent une dilapidation des deniers publics car elles ne serviront à rien. Il faut ajouter à cela le fait que le peuple n'a jamais décidé de promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises en Suisse; la mission donnée à la Confédération s'applique uniquement au trafic de transit à travers les Alpes d'une frontière à l'autre. Et des subventions accordées aux entreprises ne contribueront certainement pas à remédier aux pénuries quelles qu'elles soient.

Contact:

Pour de plus amples informations:  
ASTAG Association suisse des transports routiers  
Michael Gehrken  
Weissenbühlweg 3, 3007 Berne  
Tél. 079 613 75 64

Berne, le 23 avril 2008

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100559741> abgerufen werden.